

La pension de retraite des salariés : comment ça fonctionne ?

La retraite marque la fin de la carrière professionnelle de l'assuré. Il va percevoir une pension pour remplacer ses revenus d'activité.

A quel âge ?



Age légal : 62 ans

Exceptions

- carrière longue
- handicap
- pénibilité

A partir de 70 ans, l'employeur peut mettre le salarié à la retraite.

Quelle composition ?



Au cours de sa carrière, le salarié cotise pour percevoir une pension à son départ à la retraite

Régime de base

CNAV / Carsat

↳ trimestres de retraite

1 trimestre = 150 heures de smic horaire brut
maximum 4 trimestres/an

Régime complémentaire

Agirc-Arrco

↳ points de retraite

Nombre de points = assiette des cotisations X taux de calcul des points (127 %) / prix d'achat d'un point

Comment calculer ?



Régime de base

Salaire annuel moyen
(= moyennes de 25 meilleures années de la carrière)

×

Taux de pension
(entre 37,5 % et 50 % (taux plein))

×

Trimestres acquis / Nombre de trimestres à acquérir selon l'année de naissance

+

Trimestres supplémentaires
(Naissance/ adoption / éducation = 4 trimestres)

Le taux plein c'est quoi ?

- C'est le taux de pension maximum atteint :
- à partir d'un nombre de trimestres déterminé selon l'année de naissance OU
 - automatiquement à 67 ans

Régime complémentaire

Nombre de points Agirc-Arrco

×

Valeur du point
(= 1,2714)

Révision annuelle au 1^{er} novembre

+

Majoration des pensions à partir de 3 enfants

Comment faire sa demande ?



La liquidation des pensions n'est pas automatique

Dépôt d'un dossier

En ligne sur info-retraite.fr
(procédure unique)

Auprès de chaque caisse
(en ligne ou par courrier)

Opérations préalables

- Ouvrir un dossier de liquidation en ligne ou par téléphone
- Remplir le dossier et réunir les justificatifs
- Valider ou envoyer le dossier

6 mois

Départ à la retraite

1 mois

Versement de la pension

Utiliser le service FranceConnect pour simplifier l'accès à vos espaces personnels